**APPEL A PROJETS WWF** 

**DÉCLARATION**

Cette déclaration a pour but de déterminer votre éligibilité aux subventions du WWF. Elle se base sur les critères d'éligibilité du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et pour la Pêche (FEAMP) et sur les normes, codes de conduite et politiques du réseau WWF en matière de respect, de sauvegarde et de devoir de diligence.

La déclaration doit être remplie dans son intégralité.

Veuillez **lire attentivement et répondre** **aux questions suivantes en cochant OUI/NON** :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | **QUESTIONS** | **OUI** | **NON** |
| 1 | Possédez-vous un permis de bateau de pêche valide ? |  |  |
| 2 | Disposez-vous d'un Certificat d'immatriculation dans votre pays en cours de validité ? |  |  |
| 3 | Avez-vous, en tant que pêcheur, commis une infraction grave au sens de l'article 42 du Règlement (CE) n° 1005/2008 du Conseil ou de l'article 90, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1224/2009 ? |  |  |
| 4 | Avez-vous déjà participé, en tant que pêcheur, à l'exploitation, à la gestion ou à la propriété de navires de pêche figurant sur la liste des navires INN de l'Union Européenne, établie à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (CE) no 1005/2008, ou de navires battant pavillon de pays identifiés comme des pays tiers non-coopérants, conformément à l'article 33 dudit règlement ? |  |  |
| 5 | Avez-vous déjà commis, en tant que pêcheur, une infraction grave aux règles de la Politique Commune de la Pêche identifiées comme telles dans d'autres législations adoptées par le Parlement européen et par le Conseil ? |  |  |
| 6 | Avez-vous déjà commis, en tant que pêcheur, l'une des infractions prévues aux articles 3 et 4 de la directive 2008/99/CE du Parlement européen et du Conseil, lorsque la demande d'aide est présentée au titre V, chapitre II, du règlement (UE) 508/2014 ? |  |  |
| 7 | Etes-vous conscient que vous devez continuer à respecter les conditions visées aux points 3, 4, 5 et 6 pendant toute la période de mise en œuvre du projet FEAMP et pendant une période de cinq ans après le dernier paiement du FEAMP ? |  |  |
| 8 | Avez-vous déjà commis une fraude, telle que définie à l'article 1 de la Convention relative à la protection des intérêts financiers des Communautés européennes, dans le cadre du Fonds Européen pour la Pêche et la Mer ? |  |  |
| 9 | Acceptez-vous de vous conformer pleinement à toutes les lois applicables en matière de corruption, de fraude ou d'autres formes de lutte contre la corruption (par exemple, le cas échéant, les lois sur les pots-de-vin, sur l'esclavage moderne ou sur les pratiques de corruption à l'étranger), ainsi qu'à toute législation similaire dans les juridictions concernées de votre pays ? |  |  |
| 10 | Respecterez-vous l'intégrité dans l'utilisation de la subvention que vous allez recevoir, y compris en prenant des mesures appropriées pour prévenir, détecter et répondre aux préoccupations de détournement ou autre événement illégal ; cela inclut la mise en œuvre de politiques et procédures appropriées et la garantie que les employés, les sous-traitants ou les tiers les respectent ? |  |  |
| 11 | Déclarez-vous de vous conformer aux politiques applicables en matière de respect et de sauvegarde des employés, le cas échéant, pour prévenir et répondre à la discrimination, au harcèlement, à l'abus de pouvoir et à l'inégalité entre les sexes sur votre lieu de travail ? |  |  |
| 12 | Acceptez-vous de respecter toutes les politiques applicables au droit du travail en matière de santé, de sécurité, de salaires et d'avantages sociaux équitables, d'horaires de travail, de liberté d'association et de négociation collective, de non-discrimination ou de traitement cruel, de non-travail forcé, et de respecter les politiques en matière de restrictions liées au travail des enfants, conformément aux lois locales applicables et/ou aux normes du travail de l'Organisation Internationale du Travail, selon la norme la plus exigeante ? |  |  |
| 13 | Acceptez-vous de respecter les normes et les accords relatifs à la confidentialité, y compris, mais sans s'y limiter, le partage d'informations commerciales sensibles et les exigences en matière de protection des données à caractère personnel, notamment en vous conformant à toute législation applicable en matière de protection des données à caractère personnel ? |  |  |
|  |  |  |  |
| 14 | Vous/votre organisation s'engage-t-elle à respecter les critères d'éligibilité définis dans le Règlement de participation à l’Appel à projets WWF pendant toute la durée du projet ? |  |  |
| 15 | Votre organisation s'engage-t-elle à participer à la mise en œuvre du projet ? |  |  |
| 16 | Certifiez-vous disposer de sources de financement stables et suffisantes pour maintenir l'activité tout au long de la mise en œuvre du projet et pour fournir toute contrepartie nécessaire ? |  |  |
| 17 | Reconnaissez-vous être entièrement responsable des tierces parties (consultants) auxquelles vous êtes liées contractuellement et qui participent à la mise en œuvre de votre projet ? |  |  |
|  |  |  |  |
| 18 | Confirmez-vous que vous n'êtes PAS en situation de faillite, de liquidation, d'administration judiciaire, de concordat préventif, de suspension d'activité ou que vous n’êtes PAS soumis à toute autre procédure similaire ? |  |  |
| 19 | Confirmez-vous que vous n'êtes PAS en infraction avec des obligations en matière de sécurité sociale ou de fiscalité ? |  |  |
| 20 | Confirmez-vous que vous n'êtes PAS coupable de faute professionnelle grave[[1]](#footnote-0) et que vous N'AVEZ PAS de liens avec une organisation criminelle, des activités de blanchiment d'argent, des crimes liés au terrorisme (y compris le financement du terrorisme) ou la traite d’êtres humains ? |  |  |
| 21 | Votre organisation a-t-elle été créée sous une juridiction différente dans l'intention de contourner les obligations fiscales, sociales ou autres obligations légales dans le pays d'origine (y compris la création d'une autre entité dans ce but) ? |  |  |
| 22 | Confirmez-vous que vous/votre organisation NE FAITES PAS partie du WWF et que vous n'avez donc pas de conflit d'intérêts en rapport avec cette subvention et que vous notifierez - sans délai - toute situation qui pourrait donner lieu à un conflit d'intérêts ? |  |  |
| 23 | Vous reconnaissez que toute fausse déclaration pourra entraîner le rejet de la demande de subvention |  |  |

Je, soussigné(e) :

 pour les personnes physiques : [en mon nom propre]

Ou :

 pour les personnes morales[[2]](#footnote-1) : en qualité de représentant de l'entité suivante :

[insérer le nom officiel complet]

[insérer l'adresse officielle complète].

[insérer le numéro d'immatriculation à la TVA].

**certifie par la présente**

que les informations fournies dans la présente déclaration et dans la Proposition de projet [insérer le titre du projet] sont correctes et complètes.

Date

Nom, Prénom du Demandeur

1. La faute professionnelle grave comprend : la violation des normes éthiques de la profession, une conduite illicite ayant un impact sur la crédibilité professionnelle, les fausses déclarations/la déformation d'informations, la participation à un cartel ou à un autre accord faussant la concurrence, la violation des DPI, la tentative d'influencer les processus décisionnels ou d'obtenir des informations confidentielles des autorités publiques pour obtenir un avantage. [↑](#footnote-ref-0)
2. Cela inclut les "entités sans personnalité juridique" en vertu de l'article 197, paragraphe 2, du règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, modifiant les règlements (UE) n° 1296/2013, (UE) n° 1301/2013, (UE) n° 1303/2013, (UE) n° 1304/2013, (UE) n° 1309/2013, (UE) n° 1316/2013, (UE) n° 223/2014, (UE) n° 283/2014, et la décision n° 541/2014/UE et abrogeant le règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 ("règlement financier de l'UE") (JO L 193 du 30. 7.2018, p. 1). [↑](#footnote-ref-1)